

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

P JL DDADUE - (N° 2334)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 79

présenté par

Mme Jourdan, Mme Karamanli et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 68 du Gouvernement

ARTICLE 13

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.